

Pièce 8 : Concertation préalable volontaire du public

Programme d'Etudes
Préalables au PAPI Nord
Alsace

Table des matières

Table des illustrations	2
Table des tableaux	2
I. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE VOLONTAIRE DU PUBLIC	3
A. RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU PROJET DU PEP NORD ALSACE	3
B. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE..	9
II. BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE	15
A. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION	15
B. BILAN ET SUITES A DONNER A LA CONSULTATION	21
III. ANNEXE	27

Table des illustrations

Figure 1 : Inondations de juin 2018 sur le stade de la Mothern (SDEA).....	3
Figure 2 : Emprise du Parc Naturel des Vosges du Nord sur le périmètre du PEP Nord Alsace (source : BD TOPO IGN, réalisation : SDEA 2025).	4
Figure 4 : Compétences portées par le SDEA.	5
Figure 5 : Carte des périmètres des P.A.P.I portés par le SDEA.	6
Figure 6: Illustrations des 8 axes qui composent le programme d'études préalables du Nord Alsace (SDEA).	7
Figure 7 : Extrait de l'article DNA portant sur la concertation préalable du PEP Nord Alsace. (DNA, 2025)	10
Figure 8 : Extraits de la page dédiée au PEP Nord Alsace sur le site internet du SDEA. (SDEA, 2025).....	11
Figure 9 : Avis de concertation préalable volontaire du PEP Nord Alsace (SDEA).	12
Figure 10 : Flyer de concertation préalable volontaire du PEP Nord Alsace (SDEA).	13
Figure 11 : QR code permettant d'accéder au formulaire de contribution de la concertation (SDEA).....	13
Figure 12 : Extraits du formulaire de contribution de la concertation (SDEA).....	14
Figure 13 : Réponses obtenues à la question suivante : Comment souhaitez-vous être informé sur les risques d'inondation et leur prévention ?	17
Figure 14 : Réponses obtenues à la question suivante : Sur quel(s) sujet(s) souhaiteriez-vous obtenir des informations en priorité ?.....	18
Figure 15 : Exemple de carte de vigilance météorologique (Météo France).....	24
Figure 16 : Exemple de l'interface d'APIC (Météo France).	24
Figure 17: Exemple de l'interface Vigicrues Flash (Vigicrues).	25

Table des tableaux

Tableau 1 : Tableau illustrant l'objectif de chaque axe de travail du programme d'études préalables du PEP Nord Alsace (SDEA).....	8
--	---

I. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE VOLONTAIRE DU PUBLIC

A. RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU PROJET DU PEP NORD ALSACE

En juin 2018 des inondations ont touché le bassin versant du Kabach, de la Sauer et de la Lauter. Pour répondre à ses problématiques d'inondation, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est en cours d'élaboration.

Les inondations de 2018, 2021 et 2024 ont démontré que ces événements engendrent d'ores et déjà des dommages importants : habitations, entreprises (commerces, industries), établissements recevant du public (écoles, mairies), personnes emportées.



Figure 1 : Inondations de juin 2018 sur le stade de la Mothern (SDEA).

Aujourd'hui, les élus du territoire ont porté la volonté d'élaborer un Programme d'Etudes Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en vue de définir un plan d'action plus ambitieux pour la protection des populations.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a en effet pour finalité de réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques, l'environnement sur le bassin versant du Kabach, de la Lauter, de la Sauer et du Rhin libre.

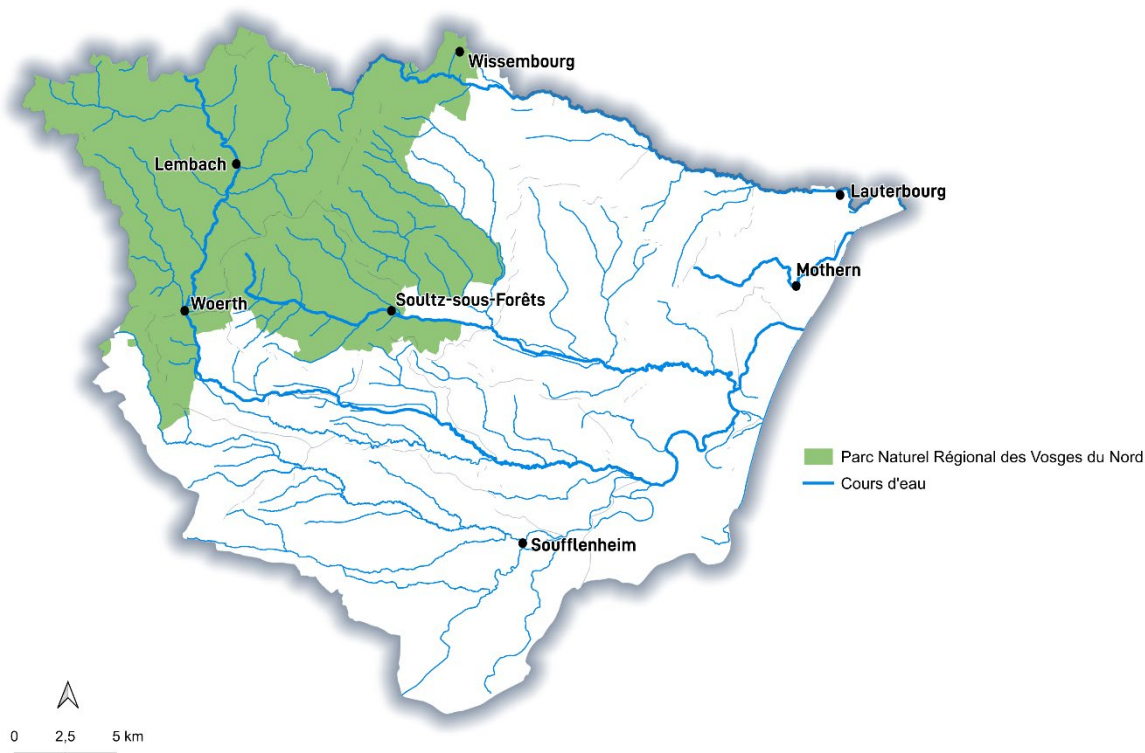


Figure 2 : Emprise du Parc Naturel des Vosges du Nord sur le périmètre du PEP Nord Alsace (source : BD TOPO IGN, réalisation : SDEA 2025).

Le périmètre du PEP Nord Alsace regroupe les bassins versants de la Sauer, de la Lauter, du Kabach et le Rhin à courant libre se situent au nord du département du Bas-Rhin.

La **Sauer** prend sa source en Allemagne à l'ouest de Ludwigswinkel, sur le versant nord du mont Erlenkopf à environ 350 m d'altitude. Autrefois, elle se jetait dans le Rhin directement au droit de Seltz. Suite aux travaux de rectification du Rhin débutés au milieu du XIX^{ème} siècle, elle emprunte désormais d'anciens bras morts du Rhin, l'amenant à le rejoindre sous forme de delta au niveau de la commune de Munchhausen.

Le bassin versant de la Sauer s'étend en France sur 697 km² et l'ensemble du linéaire de cours d'eau mesure près de 580 km, dont 65 km pour la Sauer.

D'amont en aval ses principaux affluents sont :

- En rive droite : le Steinbach à l'amont de Lembach, le Soultzbach à Woerth, l'Halbmuehlbach au sud de Betschdorf, l'Eberbach à Rountzenheim.
- En rive gauche : le Schmelzbach au sud de Lembach, le **Seltzbach** à Seltz, long de 33km, qui représente l'affluent le plus important de la Sauer. Ainsi, le bassin versant du Seltzbach s'étend sur un bassin versant de près de 220 km².

La **Lauter** prend également sa source en Allemagne et rejoint le territoire français au niveau de Wissembourg. Elle matérialise ensuite la frontière franco-allemande pour l'essentiel de son tracé et rejoint le Rhin au niveau de la commune de Lauterbourg. Le bassin versant de la Lauter s'étend en France sur 93 km² pour un linéaire de cours d'eau d'environ 80 km dont une quarantaine pour la Lauter.

Le bassin versant du **Kabach** est de taille plus réduite (23 km²). Le Kabach prend sa source à Wintzenbach (où il se nomme Schiffersbach) et s'écoule sur 12 km jusqu'à Mothern, où il se jette dans le Rhin.

Le **Rhin** est dit à courant libre à l'aval du dernier barrage : la chute d'Iffezheim. A partir de là, il n'est plus canalisé et s'écoule sur environ 18 km sur sa partie française.

Ainsi, les actions menées sur le territoire du PEP Nord Alsace sont amenées à être pilotées par le SDEA.

Le SDEA, structure porteuse du PEP, est un établissement créé il y a plus de 80 ans qui assure un service public performant de l'eau potable, de l'assainissement-épuration, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, au bénéfice de plus d'un million d'usagers dans 744 communes membres d'Alsace-Moselle.



Figure 3 : Compétences portées par le SDEA.

En ce qui concerne le risque inondation, le SDEA a structuré ses services en créant une unité « prévention contre les inondations » qui assure, en plus de l'animation du programme d'études préalable au PAPI Nord Alsace, l'animation de deux PAPI complets, de deux PAPI d'intention et trois PEP :

- le PAPI Haute Zorn ;
- le PAPI Zorn Aval et Landgraben ;
- le PAPI d'intention III – Ried Centre Alsace ;
- le PAPI d'intention de la Sarre ;
- le PEP Moder ;
- le PEP Souffel ;
- le PEP Nord Alsace.

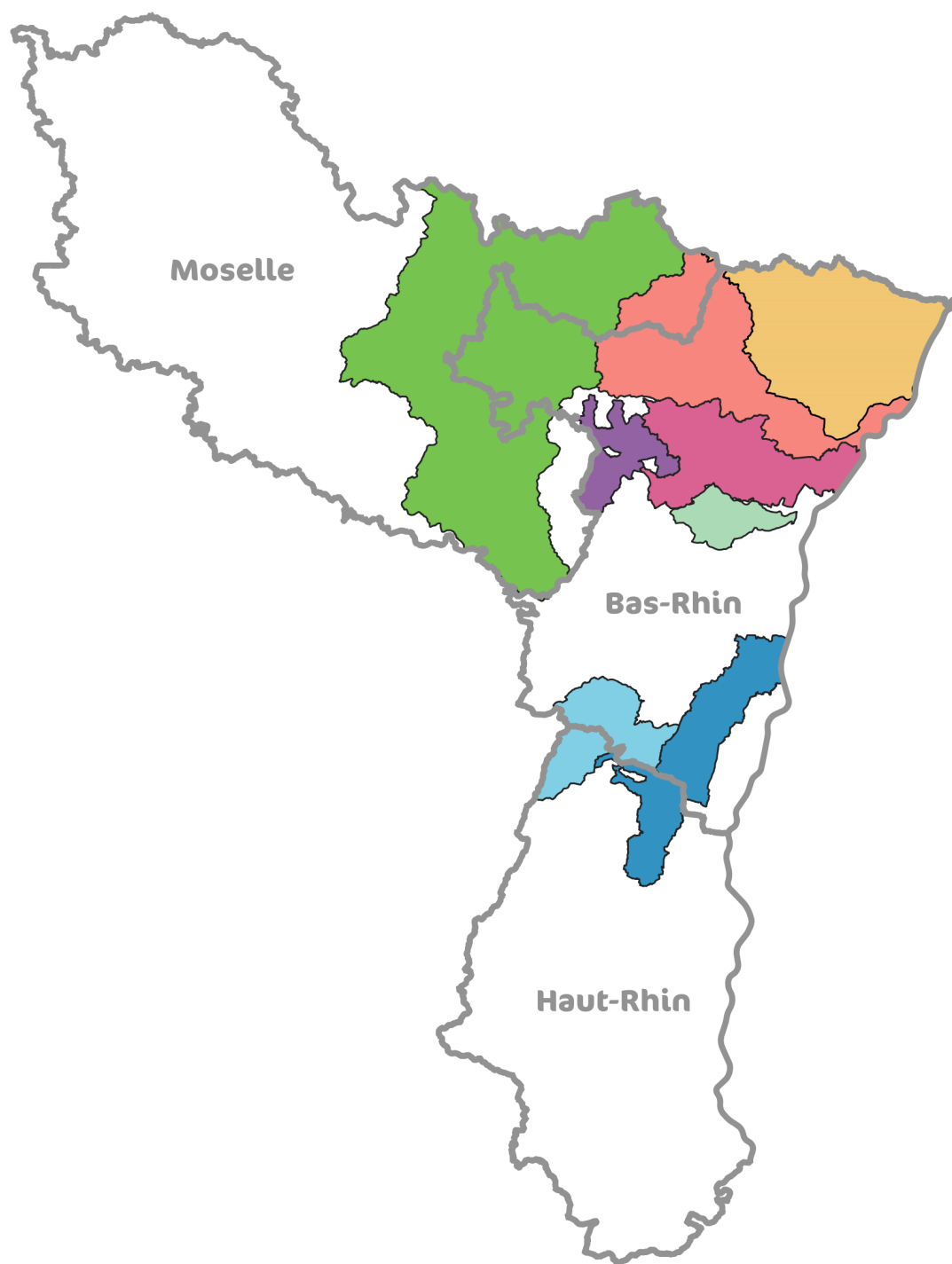


Figure 4 : Carte des périmètres des P.A.P.I portés par le SDEA.

La stratégie mise en œuvre dans le cadre du PEP du Nord Alsace vise à répondre aux problématiques d'inondations rencontrées sur le bassin versant du Kabach, de la Lauter, de la Sauer et du Rhin libre et à préparer au mieux le territoire à faire face aux événements climatiques dont la fréquence et l'intensité augmentent. Il n'existe pas de solution unique pour faire face aux inondations. Il est essentiel de travailler sur les différents leviers de la gestion des inondations que sont l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, l'amélioration des systèmes de prévision, l'alerte et la gestion de crise. Il est également essentiel de poursuivre les efforts sur le bâti en zone inondable et de reconquête des milieux humides pouvant participer à l'écroulement des crues et ainsi réduire l'intensité des inondations.

Le programme d'études préalables qui fait l'objet de ce dossier comporte des actions sur les axes 1 à 8 (cf. Illustrations des 8 axes qui composent le programme d'études préalables du Nord Alsace (SDEA)). Le programme d'actions du PEP ne comporte pas d'actions de travaux (création d'ouvrage, travaux sur ouvrages existants). En effet, les travaux doivent dans un 1^{er} temps être définis sur la base des études prévues dans le PEP afin de garantir une approche globale et transversale de la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant.

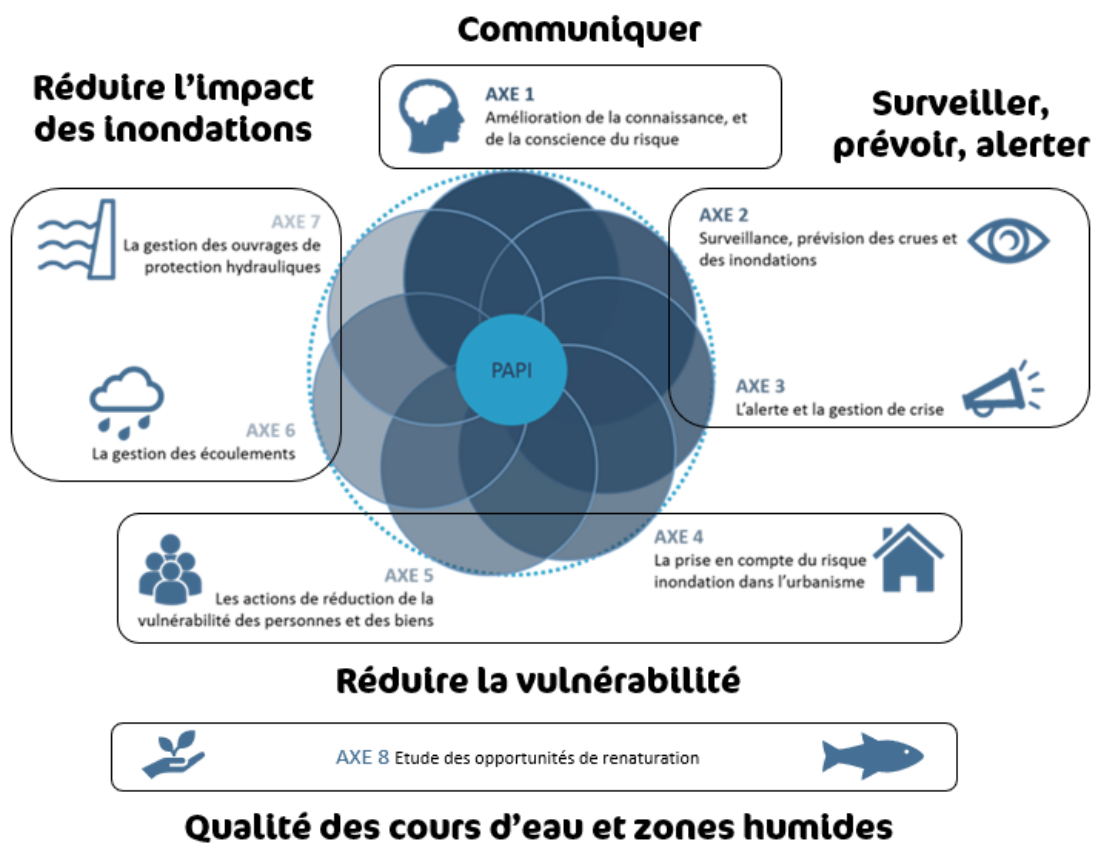


Figure 5: Illustrations des 8 axes qui composent le programme d'études préalables du Nord Alsace (SDEA).

AXES	OBJECTIFS
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Compléter les connaissances sur le risque inondation à l'échelle du territoire dans l'objectif de préparer un programme d'aménagement de protection contre les inondations et optimiser la culture, la mémoire du risque des populations
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations	Améliorer l'anticipation de la survenue d'une crue
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	Améliorer le système d'alerte des populations et leur préparation aux événements majeurs
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	Rendre systématique la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme type SCOT et PLU
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	Diminuer la vulnérabilité des enjeux en zone inondable (habitations, activités économiques et bâtiments publics)
Axe 6 : Ralentissement dynamique des écoulements	Intervenir sur l'écoulement du cours d'eau afin de retenir autant que possible l'eau à l'amont et ralentir sa vitesse en cas de crue
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	Sécuriser, réhausser ou créer de nouveaux ouvrages de protection
Axe 8 : Qualité des milieux	Compléter les connaissances sur le fonctionnement du cours d'eau et des milieux humides à l'échelle du bassin versant dans l'objectif de préparer un programme de travaux mixte alliant protection contre les inondations et amélioration de la qualité du cours d'eau et des zones humides

Tableau 1 : Tableau illustrant l'objectif de chaque axe de travail du programme d'études préalables du PEP Nord Alsace (SDEA).

Le programme d'actions présenté dans le cadre du PEP Nord Alsace se veut réaliste et en cohérence avec les attentes des acteurs locaux. Il s'agit de déployer un programme apportant des solutions concrètes et permettant également de travailler sur une amélioration sur le moyen/long terme de la qualité des milieux aquatiques. Les actions inscrites au programme doivent être en cohérence et aider à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux fixés par le SDAGE Rhin Meuse.

L'objectif n'est pas de « faire à la place de » mais bien d'accompagner les élus et les acteurs de la gestion du risque dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de gestion des inondations pour le bassin versant du Kabach, de la Lauter, de la Sauer et du Rhin libre. C'est pourquoi la concertation sera largement utilisée tout au long de la démarche afin de

coconstruire la stratégie du futur PAPI complet et d'obtenir l'adhésion et la mobilisation du plus grand nombre.

B. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE

Conformément aux cahiers des charges PAPI 3 2023, le projet du PEP du Nord Alsace est soumis à une évaluation environnementale. Dans cette perspective et afin d'adapter le projet au mieux à la réalité du terrain, le SDEA a fait le choix d'organiser une concertation préalable au titre de l'article L. 121-15-1 articles L. 121-15-1 et L. 121-16 du Code de l'Environnement. Notre enquête étant totalement anonyme, ainsi que les données que nous avons recueillies ne permettant pas d'identifier clairement les répondants, nous ne sommes donc pas soumis au RGPD.

i. Les objectifs de la concertation

Organisée pendant une durée de quatre semaines, du 15 septembre au 16 novembre 2025 inclus, cette concertation avait pour objectif :

- D'assurer l'information du public sur le projet ;
- De discuter de l'opportunité, des objectifs et des principales orientations du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Nord Alsace ;
- De recueillir des avis sur les pistes d'amélioration du projet ;
- De recueillir les attentes locales ;
- De comprendre les usages et pratiques liés au Kabach, à la Lauter, à la Sauer et au Rhin libre ;
- De mesurer le niveau de connaissances du grand public sur le risque d'inondation ;
- De recueillir sur les supports de communication à privilégier ;
- De faire connaître les décisions prises sur le projet.

ii. Les outils d'information du public

L'annonce de la concertation a été effectuée 15 jours avant son commencement, sur le **site internet du SDEA**, sur les **réseaux sociaux du SDEA**, par **affichage en mairies** des communes du bassin versant et à plus grande échelle dans certaines communes (panneaux d'affichages, site internet de la commune, ...)

Un article a été dédié à cette concertation dans la **presse locale (DNA)** (Cf. : Extrait de l'article DNA portant sur la concertation préalable du PEP Nord Alsace. (DNA, 2025)).



Concertation publique sur le risque d'inondation à partir du 15 septembre

Le Syndicat des eaux et de l'assainissement d'Alsace Moselle (SDEA) propose, **du 15 septembre au 16 novembre**, une concertation publique aux habitants, professionnels, agriculteurs et usagers des bassins-versants de la Sauer, de la Lauter, du Kabach et du Rhin à courant libre sur la thématique « Pré-munir votre territoire du risque inondation ».

Le SDEA porte le Programme d'études préalables du PAPI Nord Alsace, qui concerne les bassins-versants de la Sauer, de la Lauter, du Kabach et le secteur du Rhin à courant libre qui présentent une vulnérabilité aux inondations et aux coulées d'eaux boueuses comme en témoignent les événements récents de 2018, 2021 et 2024.

Pour répondre à ces problématiques, un programme d'actions de prévention des inondations (Papi) est en cours d'élaboration avec pour objectifs de réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques, l'environnement sur ce territoire.

Cette concertation vise à informer le public, à discuter de l'opportunité, des objectifs et des principales orientations du Programme d'actions de prévention des inondations (Papi) Nord-Alsace. Elle permettra également au SDEA de mieux comprendre les usages et pratiques liés à ce territoire, afin d'affiner ses actions pour mieux protéger et préserver les habitants face au risque inondation.

Un questionnaire sur le site internet www.sdea.fr permettra de consulter le projet, déposer des avis et de poser des questions sur le projet du 15 septembre au 16 novembre. Des flyers seront également mis à disposition du public dans les mairies des communes situées sur le périmètre du Papi Sauer-Lauter-Kabach-Rhin.

À l'issue de la concertation préalable volontaire, le SDEA disposera d'un délai d'un mois pour rendre son bilan. ■

Pour plus d'informations rendez-vous sur : www.sdea.fr.
Pour participer à la concertation, rendez-vous sur ce lien : <https://forms.office.com/e/9GSFEmtWR6?origin=lpLink>

Figure 6 : Extrait de l'article DNA portant sur la concertation préalable du PEP Nord Alsace. (DNA, 2025)

- Le page de site internet dédiée



Concertation Préalable Volontaire



SOYEZ LES PREMIER(E)S ACTEURS(RICES) DE VOTRE SÉCURITÉ

Habitant(e)s, professionnel(le)s, agriculteurs(rices) et usager(e)s des bassins versants de la de la Sauer, de la Lauter, du Kabach et du Rhin libre, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) vous invite à répondre à sa concertation publique « **Prémunir votre territoire du risque inondation** ».

Objectif : comprendre les usages et pratiques liés à la Sauer, à la Lauter, au Kabach et au Rhin à courant libre, partager les connaissances sur le risque d'inondation et vous tenir informé(e)s des initiatives menées pour lutter contre les inondations. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Nord Alsace.

Cette concertation nous permettra de recueillir vos perceptions et attentes locales, afin d'affiner nos actions futures pour vous protéger et vous préserver au mieux des inondations sur votre territoire. **Vos retours sont précieux !**

Figure 7 : Extraits de la page dédiée au PEP Nord Alsace sur le site internet du SDEA. (SDEA, 2025)

- **L'avis de concertation**



l'Eau, votre service public

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Programmes d'Actions de Prévention des Inondations
(PAPI) Nord Alsace

15 septembre - 16 novembre 2025



Inondations de juin 2018 sur la commune de Mothern

Les bassins versants de la Sauer, de la Lauter, du Kabach et le Rhin à courant libre sont soumis aux risques d'inondation et aux coulées d'eaux boueuses. Dans ce contexte, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est en cours d'élaboration. Il vise à réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement sur ces territoires.

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE
 Cette concertation a pour but d'informer le public sur les principales orientations et les objectifs du Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Nord Alsace .

ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE
 Il a été décidé de s'engager dans une concertation préalable en application de l'article **L. 121-15-1 du Code de l'environnement**. Cette concertation respectera les conditions fixées aux articles **L. 121-15-1 et L. 121-16 du Code de l'environnement**.

DUREE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE
 Cette concertation se déroulera du **15 septembre au 16 novembre 2025 inclus**.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE
 Un questionnaire sur le site internet **www.sdea.fr** permettra de consulter le projet, déposer des avis et de poser des questions sur le projet du **15 septembre au 16 novembre**. Des flyers seront également mis à disposition du public dans les mairies des 89 communes situées sur le périmètre du PAPI Nord Alsace .

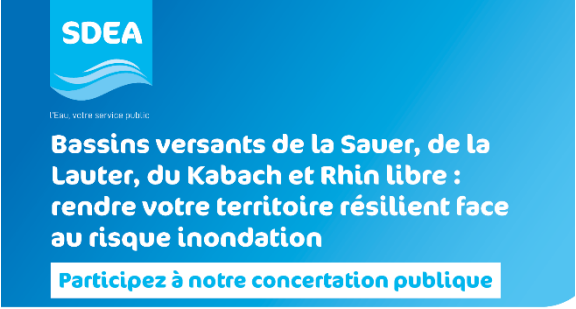
SUITE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE
 A l'issue de la concertation préalable volontaire, le SDEA disposera d'un délai d'un mois pour rendre son bilan qui prendra en compte l'ensemble des contributions, avis et questions formulés au cours de la concertation.
 Pour plus d'informations rendez-vous sur : **www.sdea.fr**

Pour participer à la concertation, scannez le QR code :



Figure 8 : Avis de concertation préalable volontaire du PEP Nord Alsace (SDEA).

- **Le flyer**




SOYEZ LES PREMIER(E)S ACTEURS(RICES) DE VOTRE SÉCURITÉ

Habitant(e)s, professionnel(le)s, agriculteur(s)(rices) et usager(s) des bassins versants de la de la Sauer, de la Lauter, du Kabach et du Rhin libre, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) vous invite à répondre à sa concertation publique « **Prémunir votre territoire du risque inondation** ».

Objectif : comprendre les usages et pratiques liés à la Sauer, à la Lauter, au Kabach et au Rhin à courant libre, partager les connaissances sur le risque d'inondation et vous tenir informé(e)s des initiatives menées pour lutter contre les inondations. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Nord Alsace.

Cette concertation nous permettra de recueillir vos perceptions et attentes locales, afin d'affiner nos actions futures pour vous protéger et vous préserver au mieux des inondations sur votre territoire. **Vos retours sont précieux !**

Répondez au questionnaire en ligne du 15 septembre jusqu'au 16 novembre 2025 en scannant le QR code :



➔ Plus d'informations au verso

LE SDEA PORTEUR DU PEP NORD ALSACE

Le SDEA assure un service public performant de gestion intégrée de l'eau au bénéfice de plus d'un million d'usager(s) dans 744 communes membres d'Alsace-Moselle. Dans ce cadre, il porte le Programme d'Etudes Préalables du PAPI Nord Alsace.

Ce programme concerne les bassins versants de la Sauer, de la Lauter, du Kabach et le Rhin à courant libre qui présentent une vulnérabilité aux inondations et aux coulées d'eaux boueuses comme en témoignent les événements récents de 2018, 2021 et 2024.



QU'EST-CE QU'UN P.A.P.I. ?

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) visent à réduire les conséquences dommageables des inondations sur **la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement**.

Conformément au cahier des charges national, la première étape est le programme d'études préalables (PEP). L'objectif est de mieux connaître le risque inondation, de définir les actions de prévention les plus adaptées à ces risques et de construire un projet partagé et accepté par toutes et tous pour devenir plus résilient(e)s face aux inondations.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les P.A.P.I. sont financés en partie par l'Etat, en mobilisant le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). Ainsi, les actions de prévention et de prévision sont subventionnées jusqu'à 50% et les ouvrages de protection jusqu'à 40%.

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION, CONTACTEZ LE SDEA
Par téléphone au 03 88 19 29 99
Ou via le site internet sur www.sdea.fr



sdea.fr

Figure 9 : Flyer de concertation préalable volontaire du PEP Nord Alsace (SDEA).

iii. Les modalités de participation

Tout au long de la concertation préalable, le public a formulé ses avis, questions, propositions via un **formulaire de contribution** disponible par QR Code :

- Sur la page dédiée au PEP Nord Alsace sur le **site internet** du SDEA : [https://sdea.fr/index.php/fr/l-eau/les-inondations/pep-Nord Alsace](https://sdea.fr/index.php/fr/l-eau/les-inondations/pep-Nord%20Alsace)
- Sur les **flyers**
- Sur les **avis de concertation**



Figure 10 : QR code permettant d'accéder au formulaire de contribution de la concertation (SDEA).

Nord Alsace : rendre votre territoire résilient face au risque inondation

Le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace Moselle) vous invite à répondre à la consultation publique **"Nord Alsace : rendre votre territoire résilient face au risque inondation"**. Nous comptons sur votre contribution pour construire le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** sur les bassins versants de la Sauer, de la Lauter, du Kabach et le Rhin à courant libre. Vous avez jusqu'au 16 novembre pour contribuer à cette consultation.

Pour en savoir davantage : www.sdea.fr/index.php/fr/l-eau/les-inondations/les-p-a-p-i-programmes-d-action-et-de-prevention-des-inondations

Lorsque vous soumettez ce formulaire, il ne collecte pas automatiquement vos détails, tels que le nom et l'adresse e-mail, sauf si vous le fournissez vous-même.

* Obligatoire

L'eau sur mon territoire

1. **Quel est le cours d'eau le plus proche de chez vous ? ***

Entrez votre réponse

2. **Quels avantages le cours d'eau représente pour vous ? ***

Sélectionnez au plus 5 options.

☐ Cadre de vie

☐ Loisirs

☐ Tourisme

☐ Ressource

Figure 11 : Extraits du formulaire de contribution de la concertation (SDEA).

iv. Quelques chiffres clés

- 70 personnes ont participé au questionnaire,
- 26 interactions sur LinkedIn,
- 4 republications sur LinkedIn,
- 20 interactions sur Facebook,
- 5 republications sur Facebook

II. BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

A. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

- i. Consensus sur le caractère impactant des inondations et la nécessité de se doter de protection contre les inondations

Parmi les 70 participants de la concertation, **73% d'entre eux ont répondu avoir déjà été indirectement ou directement concernés par une inondation**, que ce soit dans le cadre de leur emploi, leurs déplacements ou leurs habitations. **41% ont subi des dégâts dans leur domicile actuel dont 31% d'entre eux ont subi des dommages**. Dans ces dommages, **30% était d'ordre matériel et 17% d'ordre psychologique**. Suite à ces événements, **21% ont entrepris des travaux pour réduire la vulnérabilité de leur domicile**. Paradoxalement, **62% des participants indiquent n'avoir jamais été informés sur le risque inondation dans leur commune**.

La concertation a mis en avant un certain caractère impactant des inondations sur le quotidien des habitants. Les événements divers et nomment ceux de 2022, 2023 et 2024 sont ancrés dans les mémoires et les témoignages, sont une **source de préoccupation**.

Principales contributions :

- « *Catastrophes naturelles se répètent de plus en plus* »
- « *Au cours de la nuit du 08 mai 2003, un important orage s'est abattu sur la région de Woerth et environs. Une importante coulée de boue s'en est suivie.* »
- « *Perte de mes biens mobiliers* »
- « *Voir de l'eau et de la boue entrer dans son garage alors que le ruisseau est à plus de 30 m, c'est inquiétant ! Les événements se répètent de plus en plus souvent.* »
- « *Par forte pluie et vu la configuration de la route et des trottoirs devant notre entrée, beaucoup d'eau rentre dans notre cour.* »

Les différents témoignages illustrent un consensus sur la nécessité de protection contre les inondations. Certains participants sont à la recherche de solutions individuelles, d'une meilleure sensibilisation aussi tandis que d'autres attendent avec attendent une meilleure prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire.

Principales contributions :

- « *Installation d'un clapet anti-retour* »
- « *Des réunions d'information, des ateliers pour examiner et coter les risques, évaluer les moyens de prévention et de protection à prévoir me paraissent indispensables.* »
- « *Surélever les appareils dans les sous-sols* »
- « *Ma maison a été construite en 2003, avec tous les aménagements nécessaires (drainage, réserve d'eau de pluie de 10 m3, ...) Tous ces éléments sont saturés en cas d'arrivée de très fortes quantités d'eaux de ruissellement du versant du Hannesacker débouchant sur une traversée de la route* »
- « *Aménagement d'une digue le long du Jardin sur une hauteur de 1m50 et pose d'une fosse avec pompe d'évacuation de l'eau* »
- « *Le PAPI doit protéger efficacement la population exposée aux risques d'inondations et la meilleure protection reste la retenue des eaux en amont. Ne* »

laissez pas tomber les anciens projets, des projet longuement étudiés, concertés avec des partenaires sérieux, tels que le SDEA, et de surcroît réalisables. Pensez à la sécurité des personnes et de leurs biens. »

ii. Un débat orienté selon les usages

Si la concertation a mis en avant un consensus sur la nécessité de réduire les impacts des inondations, les contributions ont mis l'accent sur des problématiques spécifiques selon les usages du territoire. **Ainsi, les riverains ont soulevé les questions d'entretiens du cours d'eau, érosion des sols** et pensent qu'un nettoyage régulier serait nécessaire à son bon fonctionnement mais aussi à un arrêt de la déforestation.

Principales contributions :

- « *Érosion des berges et le non-entretien des cours d'eau* »
- « *Plus d'entretien de la rivière et de renforcement de la digue* »
- « *Programme de curage des petits cours d'eaux* »
- « *Il faudrait nettoyer/curer le ruisseau à fond sur toute sa longueur au moins 1x par an* »

67% des participants ayant déclaré pratiquer des loisirs au bord de la Sauer, Lauter, Kabach et du Rhin (randonnée, vélo, activités aquatiques...) ont soulevé plusieurs questions notamment sur **la qualité dégradée de l'eau**.

iii. Une concertation permettant de recueillir les attentes locales

Au-delà des éléments évoqués ci-dessus, **57% des participants** soulèvent également le besoin de **mise en place d'un système d'information et d'alerte en cas de crue** et s'interrogent sur les solutions amont permettant d'éviter que l'eau arrive trop vite dans le cours d'eau. Dans ce cadre, certains mettent en avant **la mise en place de tables rondes impliquant différents acteurs dans la prévention du risque inondation et limiter l'artificialisation des sols contribuant au ruissellement excessif et la préservation des zones humides**.

Principales contributions :

- « *Des tables rondes devraient être créées entre les acteurs économiques, agricoles, élus et habitants pour définir et être acteurs de la prévention des risques, inondations ou autres par ailleurs* »
- « *Toujours préserver les zones humides qui ont fonction d'éponges* »
- « *Replanter des haies et laisser pousser la végétation qui fait barrage et absorbe l'eau* »

Les contributions traduisent une **forte inquiétude des habitants face au risque d'inondation**, aggravé par le changement climatique, et un **sentiment général d'insuffisance des réponses actuelles** apportées par les collectivités et le SDEA. Les contributions expriment une **perte de confiance** dans les démarches perçues comme trop théoriques et une **attente urgente d'actions concrètes, coordonnées et financées**. Les habitants souhaitent que le PAPI devienne un **outil opérationnel de protection réelle**, fondé

sur la prévention à long terme, la retenue des eaux en amont, la limitation de l'artificialisation et une véritable concertation locale.

iv. Préférences en matière d'opérations de sensibilisation

Cette concertation a également permis aux participants de se prononcer sur leurs préférences en matière de :

- Moyens/canaux de sensibilisation ;
- Contenu/thématiques à aborder lors de campagnes de sensibilisation.

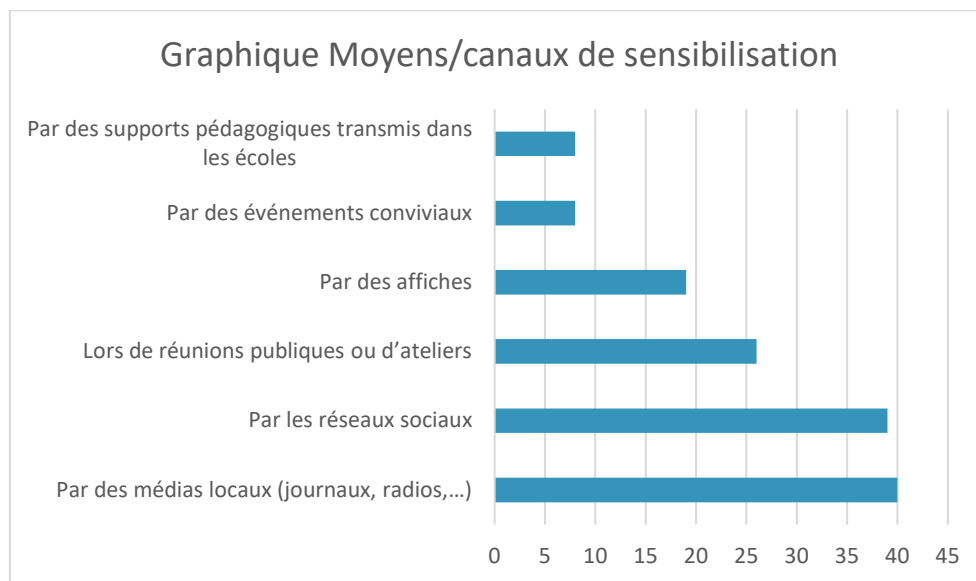


Figure 12 : Réponses obtenues à la question suivante : Comment souhaitez-vous être informé sur les risques d'inondation et leur prévention ?

Ainsi, **les posts sur les réseaux sociaux et la transmission d'informations par les médias locaux apparaissent comme les canaux de communication privilégiés** par participants pour apporter de la connaissance sur le risque inondation.

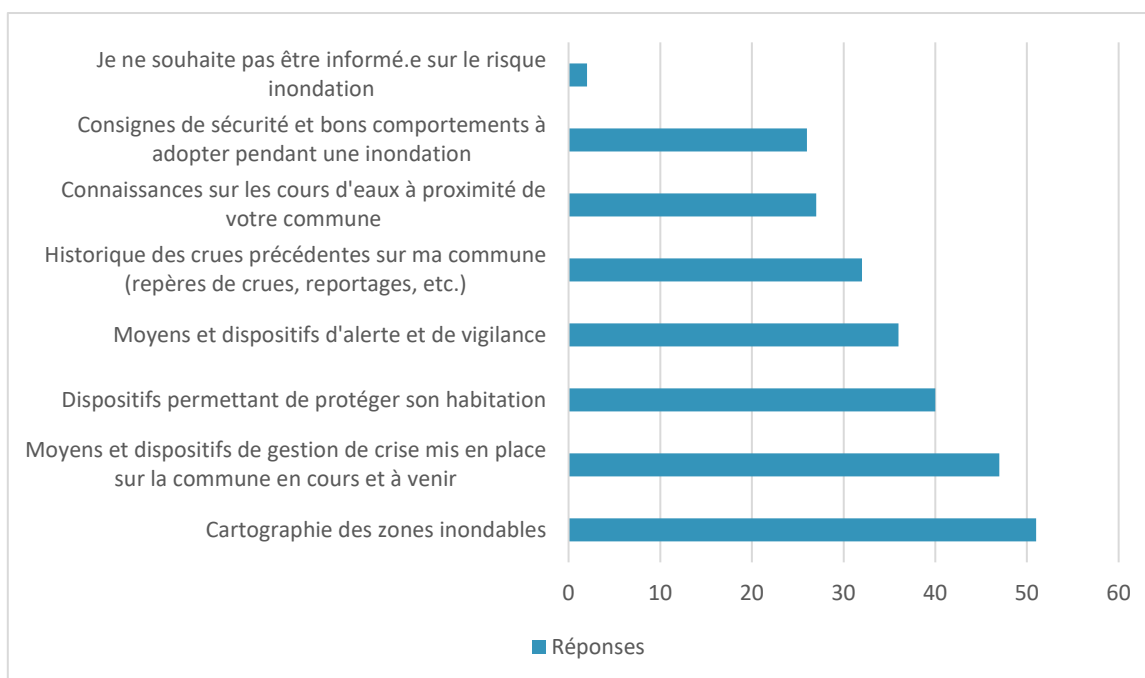


Figure 13 : Réponses obtenues à la question suivante : Sur quel(s) sujet(s) souhaiteriez-vous obtenir des informations en priorité ?

Deux thématiques ont également suscité un intérêt plus important que les autres :

- **Cartographie des zones inondables avec 73% de réponses ;**
- **Moyens et dispositifs de gestion de crise mis en place sur la commune en cours et à venir avec 67% de réponses.**

i. Informations sur les répondants

30% de femmes ont répondu à ce questionnaire contre 70% d'hommes. Cette concertation a également permis de mettre en lumière plusieurs catégories d'âges des répondants mais aussi leur catégorie socio-professionnelle :

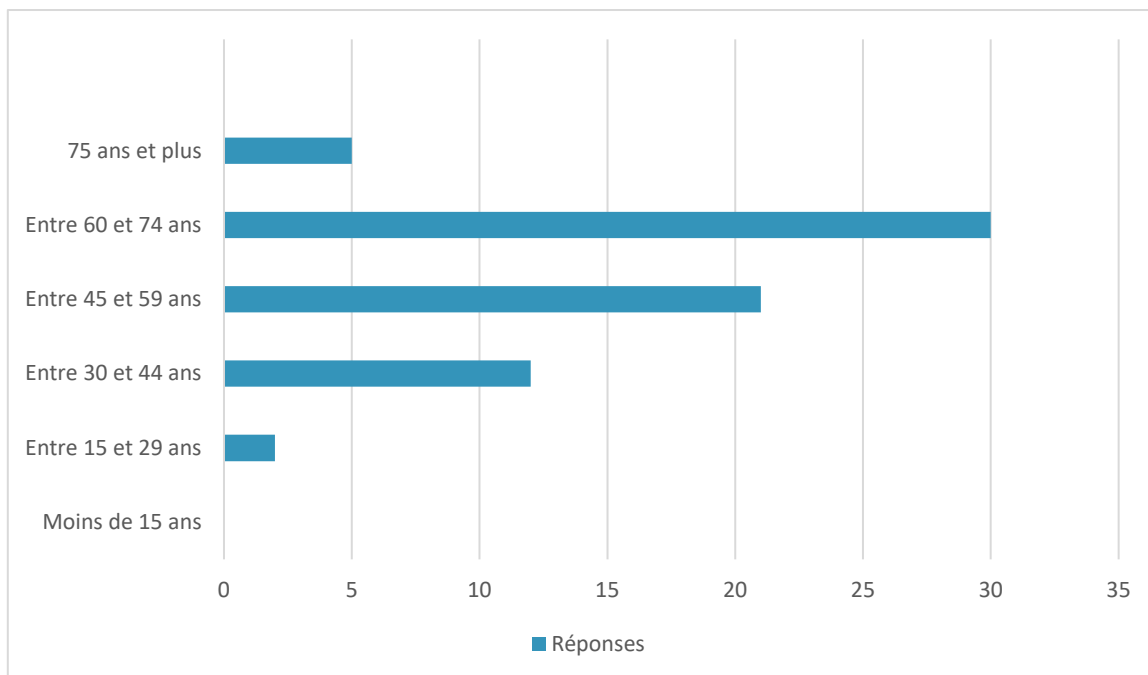


Figure 15 : Réponses obtenues à la question suivante : Quel est votre âge ?

La catégorie d'âge entre 60 et 74 ans représente 43 % des répondants à la concertation et la catégorie d'âge entre 45 et 59 ans représente 30%.

La majorité des participants sont des retraités et des cadres.

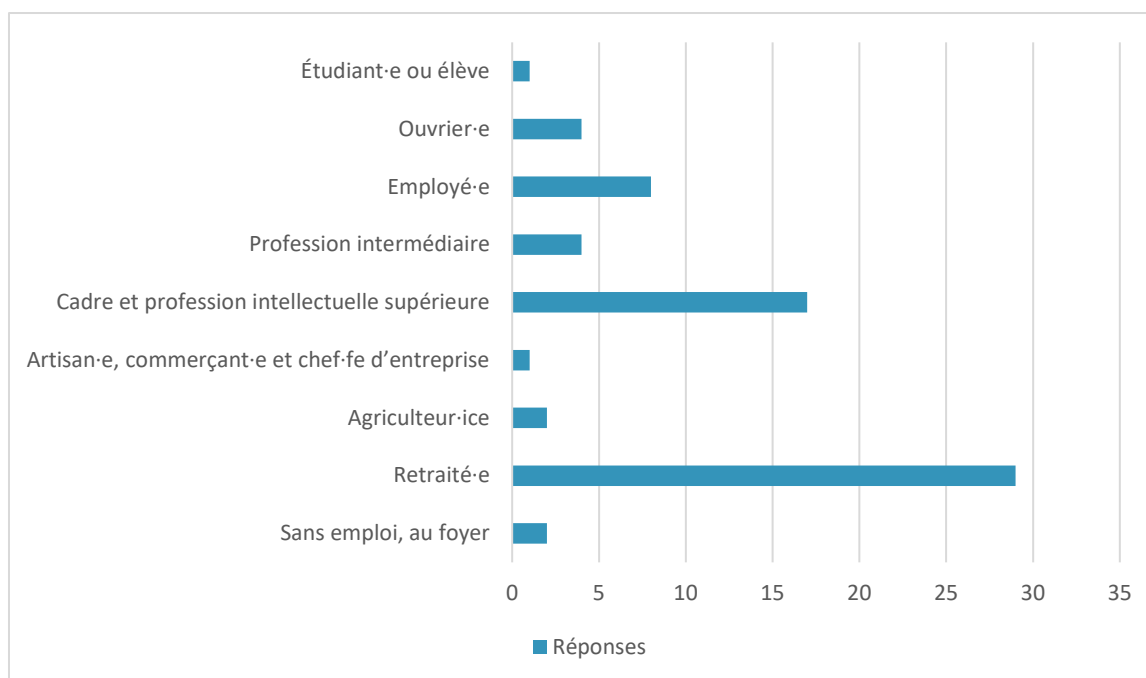


Figure 16 : Réponses obtenues à la question suivante : Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?

Les personnes ayant participé à la concertation viennent de différentes communes du Nord Alsace. Principalement **20% des répondants viennent de Soufflenheim** et **13% viennent de Woerth et de Neewiller-près-Lauterbourg**.

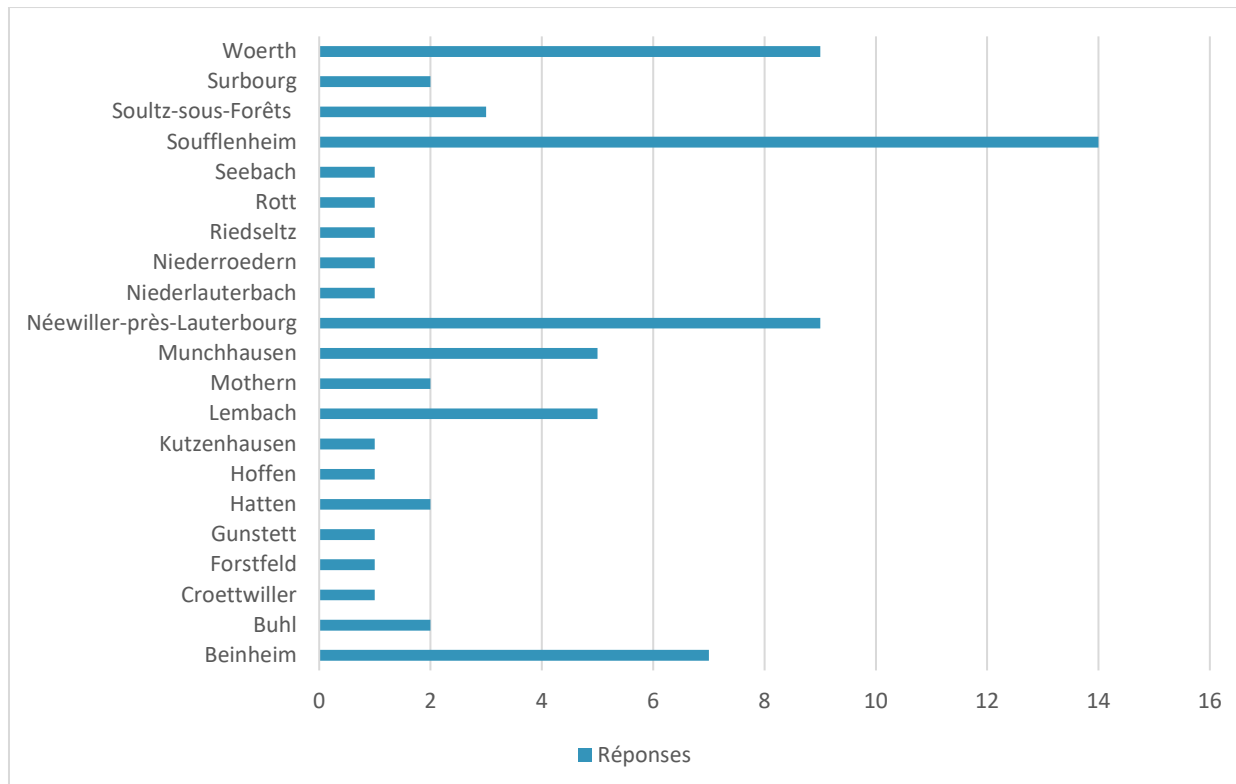


Figure 17 : Réponses obtenues à la question suivante : Dans quelle commune résidez-vous ?

B. BILAN ET SUITES A DONNER A LA CONSULTATION

Le PEP Nord Alsace, en particulier dans le choix de grandes orientations stratégiques, devra être le fruit d'une concertation avec l'ensemble des communes (**Cf. pièce 1 - gouvernance**) et populations concernées.

La participation du public à cette première concertation apparaît modérée. Les contributions s'élèvent à 70 personnes par le biais du formulaire de participation disponible sur le site internet du SDEA et les différents supports de concertation. Toutefois il est à noter que **le rapport de performances des post LinkedIn et Facebook dédiés à la consultation met en évidence une importante fréquentation, avec plus de 5141 visualisations sur Facebook 1360 visualisation sur LinkedIn**. Si les contributions sont moyennes, la communication accompagnant la démarche a été significative. **Il est donc à supposer que cette thématique n'a pas suscité d'observations ou d'intérêts particuliers.**

Il ne serait ainsi pas représentatif et pertinent d'extrapoler des conclusions des quelques remarques émises à l'ensemble du territoire concerné. Il est judicieux de noter qu'**aucune remarque ne remet en cause la démarche du PEP de la Nord Alsace**. 80% des participants n'ont pas connaissance du dispositif PAPI et des actions de communication permettront d'expliquer la démarche entreprise.

i. Réponses aux questions soulevées dans le cadre de la concertation

Suite à cette concertation, les nombreuses interrogations permettent de souligner principalement l'inquiétude de la population quant à la vulnérabilité de leur logement face aux inondations et la nécessité de développer l'information sur le risque inondation. **La stratégie à mettre en œuvre dans le cadre du PEP Nord Alsace visera à répondre à ces problématiques et préoccupations rencontrées sur le bassin versant** en proposant des actions de sensibilisation, des études d'aménagements pour réduire les risques (Cf. Figure 6 : Illustrations des 8 axes).

Le programme PEP en cours d'élaboration intégrera notamment les éléments suivants :

- **Etudes d'aménagement pour réduire les risques**

Pour ce faire, et sur la base des études existantes et autres données disponibles, un bilan de la vulnérabilité aux inondations sera mené sur les bassins versants de la Lauter, du Kabach et de la Sauer. Des compléments d'études locales pourront être menées, l'objectif sera de **développer une bonne connaissance au risque inondation par débordement du cours d'eau ainsi du risque inondation par ruissellement**, tenant compte de l'état actuel des cours d'eau.

Une fois l'ensemble des données nécessaires collectées, **cette analyse permettra de définir une véritable stratégie de réduction de la vulnérabilité** concertée et partagée par les acteurs du territoire et d'élaborer deux scénarii d'aménagement ayant pour **objectif d'améliorer la sécurité des biens et des personnes face aux risques d'inondations** sur le bassin versant.

En parallèle, certaines actions seront à mener sur les bassins versants, comme :

- L'organisation de réunions de sensibilisation et d'accompagnement vers un changement des pratiques culturelles ;
- la réalisation de diagnostics érosion pouvant mener à l'installation d'aménagements d'hydraulique douce (AHD) pour lutter contre le ruissellement en jouant le rôle de frein et de filtre hydrauliques à l'échelle de la parcelle agricole par exemple.

- **Entretien des cours d'eau et de la qualité des milieux aquatiques**

Dans le cadre de l'axe 8 du PEP Nord Alsace, un bilan de la connaissance sera mené en vue de :

- Réaliser un état des lieux des cours d'eaux et des zones humides ;
- Identifier les principaux dysfonctionnements ;
- Disposer d'une bonne compréhension du fonctionnement des milieux à l'échelle des bassins versants ;
- **Proposer aux acteurs du territoire un programme d'actions et de travaux ciblés et ayant un réel impact pour répondre aux objectifs de restauration de la fonctionnalité des milieux.**

Les résultats de cette analyse seront croisés au résultat de l'analyse de la vulnérabilité aux inondations afin d'identifier des opportunités de réalisation de travaux mixtes associant protection des inondations et renaturation des milieux.

D'autre part, **le programme d'actions de prévention des inondations du PEP Nord Alsace est soumis à une évaluation environnementale.** L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet et ce dès les phases amont de réflexions. **Elle permettra de rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du programme et de justifier les choix auprès du public.**

Enfin, dans **l'exercice de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), le SDEA peut prescrire ou exécuter des travaux présentant un caractère d'urgence ou d'intérêt général, en cas de manquement au devoir d'entretien régulier du propriétaire.** Ces travaux peuvent alors être pris en charge par la collectivité. Cette substitution au propriétaire défaillant est mise en œuvre dans un Plan de Gestion à l'échelle du bassin versant regroupant des opérations d'entretien régulier. Ce plan doit être approuvé par Arrêté Préfectoral sous couvert d'une Déclaration d'Intérêt Général afin de légitimer une dépense publique dans le domaine privé. Ces travaux d'entretien s'inscrivent dans le cadre réglementaire défini par les articles L.215-14 et R.215-2 du Code de l'Environnement, présentés ci-après.

- L.215-14 : « L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »
- R.215-2 : « L'entretien régulier du cours d'eau en vertu de l'article L. 215-14 est assuré par le seul recours à l'une ou plusieurs des opérations prévues par ledit article et au faucardage localisé ainsi qu'aux anciens règlements et usages locaux relatifs à

l'entretien des milieux aquatiques qui satisfont aux conditions prévues par l'article L. 215-15-1, et sous réserve que le déplacement ou l'enlèvement localisé de sédiments auquel il est le cas échéant procédé n'ait pas pour effet de modifier sensiblement le profil en long et en travers du lit mineur. »

Le niveau et le type d'entretien sont adaptés aux enjeux concernés. Suivant que le tronçon du cours d'eau se situe en zone urbaine/ agricole ou naturelle, la présence ou l'absence d'enjeux ou d'usages spécifiques, l'entretien ne sera pas mené de la même façon. Par exemple, la gestion urbaine est conçue en considérant les enjeux forts pour la protection des personnes et des biens face aux inondations. L'entretien consistera à intervenir sur les axes suivants :

- Garantir le maintien de l'écoulement de l'eau en crue ordinaire ;
- Limiter les facteurs d'érosion tels que le basculement d'arbres ou les embâcles générant des courants préférentiels ;
- Maintenir un aspect paysager se traduisant par aspect jardiné « propre » inspirant le respect de la population.

Par conséquent, les arbres menaçant de tomber, vieillissants ou en mauvais état sanitaire seront coupés. Les embâcles le nécessitant seront systématiquement retirés des cours d'eau.

• **Prévision des crues et système d'alerte à la population**

Le PEP Nord Alsace devra prévoir une action dédiée à la sensibilisation des maires à la gestion de crise en cas d'inondation. L'objectif de cette action est, entre autres, de **faire connaître aux communes soumises au risque inondation les systèmes d'alerte à la population existants** (dont les systèmes d'alerte basés sur l'utilisation d'alerte sms) en mettant en avant leurs avantages et inconvénients pour faciliter le choix des élus.

En attendant la mise en place de tels systèmes d'alerte, ils existent déjà des moyens de surveillance et de prévision du phénomène inondation.

En France, la vigilance météorologique est assurée par Météo France (<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>). Une « **carte de vigilance météorologique** » est réalisée et actualisée plusieurs fois par jour, elle permet d'identifier, le cas échéant, des phénomènes dangereux susceptibles de survenir dans les 24 h, sous la forme de pictogramme.

Le niveau de vigilance est représenté par un code couleur appliqué aux départements concernés selon le code couleur vert, jaune, orange, rouge, du risque le plus faible au plus élevé. Le cas échéant, des bulletins sont produits en complément pour apporter des informations utiles sur la chronologie du phénomène, la localisation, les conséquences possibles, les conseils comportementaux donnés par les autorités.

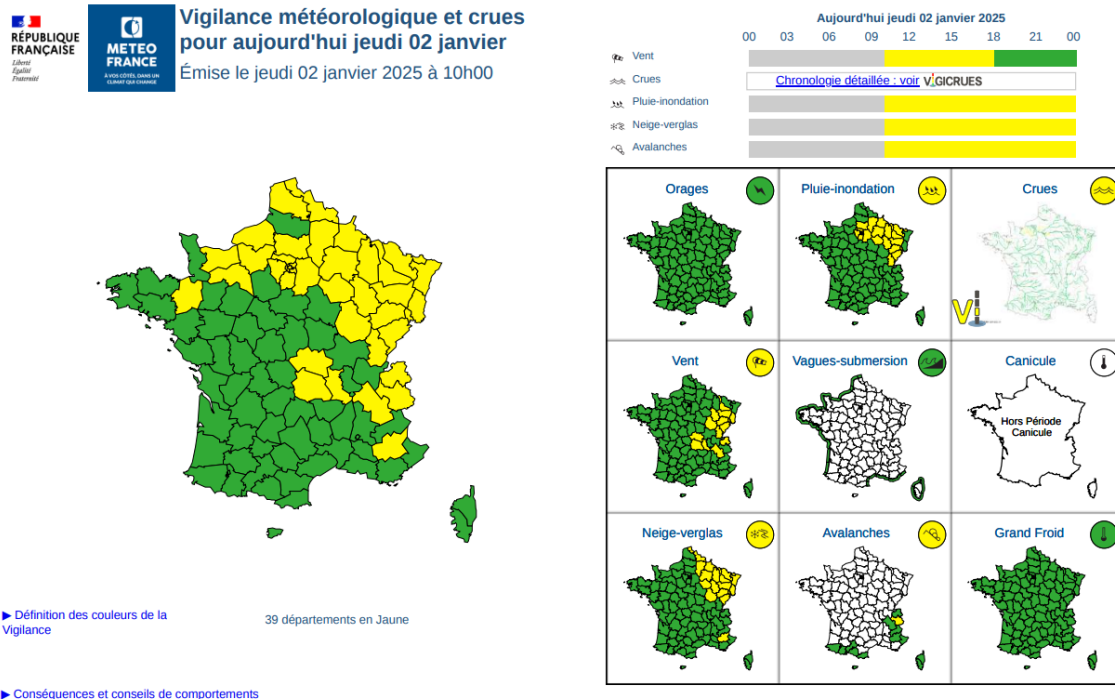


Figure 14 : Exemple de carte de vigilance météorologique (Météo France).

En complément la Vigilance météorologique, Météo-France et le réseau Vigicrues du ministère de la Transition écologique ont créé deux outils d'avertissement spécifiques pour répondre aux besoins locaux de gestion de crise (<https://apic-vigicruesflash.fr/>) :

- **APIC (Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes)**, proposé par Météo-France, vous avertit lorsque les précipitations en cours à l'échelle des communes.

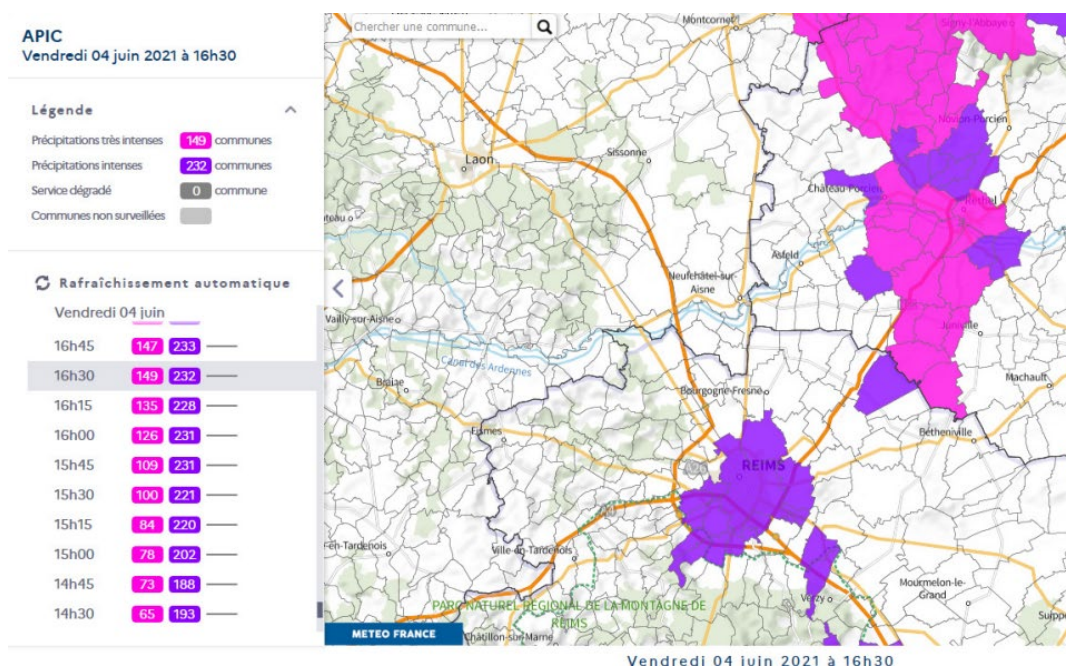


Figure 15 : Exemple de l'interface d'APIC (Météo France).

- **Vigicrues Flash**, proposé par le réseau Vigicrues, vous avertit d'un risque de crues soudaines à l'échelle de votre commune.

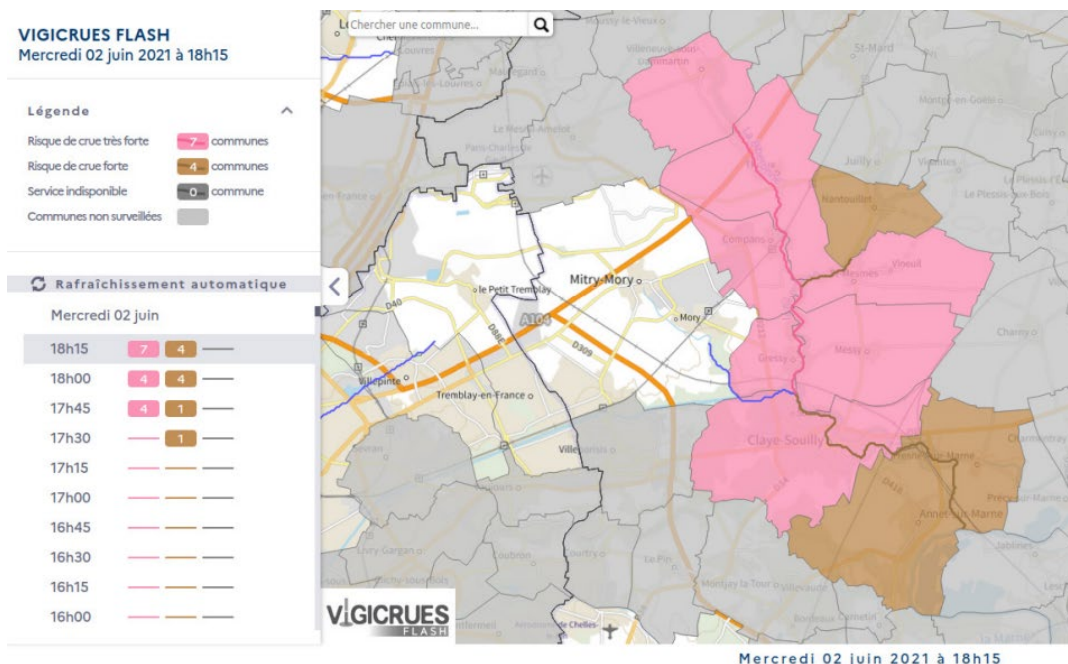


Figure 16: Exemple de l'interface Vigicrues Flash (Vigicrues).

Dans le cadre de l'axe 2 du programme PEP, **des actions de sensibilisation à l'utilisation de ces outils seront proposées** et l'opportunité d'installer des outils de surveillance complémentaires sera étudiée.

- **Préférences en matière de canaux de sensibilisation et de thématiques à aborder lors de campagnes de sensibilisation**

Les réponses obtenues lors des sondages constitueront le socle méthodologique appliqué lors des campagnes de sensibilisation menées dans le cadre du PEP Nord Alsace.

Sans se limiter, les opérations de communication pourront prendre les formes suivantes :

- **Participation et organisation à des événements de sensibilisation** (ateliers, réunions publiques, commémorations, salons...)
- **Réalisation et diffusion de supports physiques et numériques de sensibilisation** qui pourront prendre diverses formes : plaquettes, panneaux, roll up de communication, vidéos, maquettes, jeux éducatifs...
- **Création et alimentation d'une page internet et de post réseaux sociaux** présentant les différentes actions menées dans le programme.

Au niveau de contenu de ces campagnes de sensibilisation, l'accent sera mis sur la connaissance du risque inondation (fonctionnement du cours d'eau, localisation des zones inondables...) et les dispositifs permettant d'anticiper les phénomènes et de protéger son habitation (moyens de protection individuelles, système de prévision et surveillance des crues, opération de réduction de la vulnérabilité (Opération Pieds au sec et ALABRI)).

ii. Suites à donner à cette concertation

La concertation préalable volontaire menée dans le cadre du Programme d'Études Préalables (PEP) Nord Alsace a permis de poser les bases d'un dialogue structuré entre le SDEA, les collectivités et les habitants du territoire concerné. Elle s'inscrit pleinement dans une démarche de transparence, d'information et de participation du public, conformément aux exigences réglementaires et aux principes portés par les dispositifs PAPI.

Les contributions recueillies, bien que quantitativement modérées, mettent en évidence une **prise de conscience partagée du caractère de plus en plus impactant des inondations**, renforcée par la répétition d'événements récents et par les effets du changement climatique. Elles révèlent également des **attentes fortes en matière de protection concrète**, d'amélioration de la connaissance du risque, de dispositifs d'alerte efficaces et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Les préoccupations exprimées témoignent d'un attachement marqué au territoire et d'une volonté des habitants d'être associés plus étroitement aux réflexions et aux choix stratégiques.

Cette concertation préalable volontaire constitue une première étape, puisque **d'autres démarches de concertation, consultation, information et communication régulières** pourront être utilisées tout au long du PEP afin de :

- impliquer les acteurs du territoire en vue de l'appropriation des enjeux de la gestion du risque inondation et de la pérennité des mesures au-delà du PAPI ;
- apporter au porteur de projet une connaissance fine des contextes agricoles, citoyens, socio-économiques, de développement économique, etc. ;
- prendre en compte les enjeux d'un territoire et spécifiquement ceux liés aux domaines de compétences et de connaissance de chacun ;
- faire émerger les problématiques spécifiques non appréhendées par le porteur de projet en vue d'adapter les démarches et/ou projet d'aménagement du PAPI ;
- instaurer un climat de confiance entre les différentes parties prenantes d'un projet d'aménagement.

La concertation a par ailleurs permis d'identifier des **enjeux spécifiques selon les usages du territoire**, notamment en matière d'entretien des cours d'eau, de gestion des eaux pluviales, de limitation de l'artificialisation des sols et de préservation des zones humides. Ces éléments constituent des enseignements précieux pour orienter les études à venir et nourrir la définition d'un futur programme d'actions opérationnel, à l'échelle des bassins versants concernés.

En conclusion, cette concertation constitue une **étape structurante** dans l'élaboration du PEP Nord Alsace. Les enseignements tirés viendront alimenter le programme en cours d'élaboration et les travaux d'études qui y figureront, affiner les orientations stratégiques et contribuer à la construction d'un futur PAPI cohérent, partagé et adapté aux réalités du territoire, avec pour objectif central la **réduction durable des risques d'inondation et la protection des populations**.

III. ANNEXE

- **Formulaire de contribution à la concertation volontaire préalable du PEP de la Nord Alsace**

Quel est le cours d'eau le plus proche de chez vous ? – (Question ouverte)

Quels avantages le cours d'eau représente pour vous ? – (Pas de limite de réponse)

Si autre le(s)quel(s) ? – (Question ouverte)

Quelles sont vos principales préoccupations liées à l'eau sur votre territoire ? – (Pas de limite de réponse)

Si autre, la(es)quelle(s) ? – (Question ouverte)

À l'heure actuelle, pratiquez-vous une ou plusieurs des activités suivantes sur ou en bord des cours d'eau ? – (Pas de limite de réponse)

Connaissez-vous la GEMAPI et ses implications ? – (1 réponse maximum)

Avez-vous déjà vécu une inondation ? – (1 réponse maximum)

Si vous avez vécu une inondation, indiquez la date (l'année a minima) : – (Question ouverte)

Avez-vous déjà vécu une inondation à votre domicile actuel ? - (1 réponse maximum)

Si vous avez vécu une inondation, indiquez la date (l'année a minima) : – (Question ouverte)

Avez-vous subi des dommages ? - (1 réponse maximum)

De quels types ? - (1 réponse maximum)

Suite à cela, avez-vous entrepris des travaux pour réduire la vulnérabilité de votre domicile ? – (1 réponse)

Si oui, lesquels ? – (Question ouverte)

Pensez-vous que votre domicile est situé en zone inondable ? - (1 réponse maximum)

Comment vous sentez-vous vis-à-vis du risque inondation ? - (1 réponse maximum)

Pourquoi ? – (Question ouverte)

Pensez-vous que votre commune est exposée au risque inondation ? - (1 réponse maximum)

Avez-vous été informé du risque d'inondation sur votre commune ? – (1 réponse au maximum)

Si oui, par quel(s) moyen(s) ? – (1 réponse au maximum)

Autre, lequel ? – (1 réponse au maximum)

Sur quel(s) sujet(s) souhaiteriez-vous être informé·e ? – (Pas de limite de réponse)

Avez-vous déjà entendu parler du PAPI (Programme d'action et de prévention contre les inondations) ? – (1 réponse au maximum)

Si vous avez répondu oui à la question précédente, à quelle occasion ? – (Question ouverte)

Avez-vous déjà entendu parler de Vigicrues ? - (1 réponse maximum)

Comment souhaitez-vous être informé sur les risques d'inondation et leur prévention ? - (pas de limite de réponses)

Selon vous, quels sont les meilleurs moyens d'information sur le risque inondation ? - (pas de limite de réponses)

Avez-vous des remarques ou des questions complémentaires au sujet du PEP Nord Alsace à adresser au SDEA ?

Vous êtes - (1 réponse maximum)

Quel est votre âge ? - (1 réponse maximum)

Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ? - (1 réponse maximum)

Dans quelle commune résidez-vous ? - (1 réponse maximum)

Depuis combien de temps résidez-vous dans votre commune ? - (1 réponse maximum)

Dans votre logement, vous êtes : - (1 réponse maximum)

Avez-vous des remarques ou des questions complémentaires au sujet du futur Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Nord Alsace à adresser au SDEA ? – (Question ouverte)